

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 16 décembre 2019

Date de l'annonce publique : 09/12/2019

Date de la convocation des conseillers : 09/12/2019

| | |
|--------------------------|---|
| Présents | JUNGEN, bourgmestre ; PESCH-DONDELINGER, échevine ; QUINTUS-SCHANEN, échevine ; BALLMANN, conseillère ; BERGER, conseiller ; BRIX, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; MICHELS, conseiller ; REDING, conseiller ; REITER, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; STRECKER, conseiller ; INGLEBERT, secrétaire communal. |
| Absent(s) | ./. |
| Référence | CC.2019-12-16 - 3.1 |
| Point de l'ordre du jour | 3.1 |
| Objet | Réaménagement d'un fossé d'écoulement dans la plaine du Roeserbann. |

Le conseil communal,

Vu le projet relatif au réaménagement d'un fossé d'écoulement entre la localité de Bivange et l'Alzette ;
Considérant que comme le fossé d'écoulement actuel a une pente très faible la vitesse d'écoulement est insuffisante en cas de fortes précipitations ;

Considérant que le projet, établi le 16 juillet 2019 par le bureau d'études B.E.S.T., présente un coût total, hors honoraires, hors taxes de 185.000,00 € ;

Considérant que le réaménagement proposé a pour objectif d'augmenter le débit par un reprofilage ;

Vu l'article du budget de l'exercice 2019 spécifié ci-après :

| Article | Libellé | Crédit budgétaire |
|--------------------|--|-------------------|
| 4/520/222100/13001 | Réseau d'assainissement des eaux usées - Pose de collecteurs (phase 5 - Bivange) | 878.093,62 |

Vu le règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, notamment les dispositions spécifiques applicables aux marchés publics relevant des collectivités territoriales et des entités assimilées ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver le projet de réaménagement d'un fossé d'écoulement entre la localité de Bivange et l'Alzette.

| Récapitulatif et désignation des travaux | Montant en € |
|--|-------------------|
| Réaménagement d'un fossé d'écoulement entre la localité de Bivange et l'Alzette | |
| 1. Installation de chantier | 7.800,00 |
| 2. Travaux préparatoires | 47.850,00 |
| 3. Travaux de blindages | 450,00 |
| 4. Travaux de terrassements | 50.020,00 |
| 5. Travaux de canalisation | 39.119,50 |
| 6. Travaux de voirie et aménagements extérieurs | 2.225,00 |
| 7. Travaux d'adaptation et de réfection | 28.162,50 |
| 8. Travaux en régie | 3.050,00 |
| 9. Divers, Imprévus et somme pour arrondir | 6.323,00 |
| Total des travaux hors TVA | 185.000,00 |
| TVA 17% sur travaux e | 31.450,00 |
| Honoraires d'ingénieur TVA comprise | 15.500,00 |

Commune de Roeser

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Séance publique du 16 décembre 2019

Référence

CC.2019-12-16 - 3.1

Point

3.1

Objet

Réaménagement d'un fossé d'écoulement dans la plaine du Roeserbann.



| Récapitulatif et désignation des travaux | Montant en € |
|--|-------------------|
| Droits de passage | 3.050,00 |
| Total général | 235.000,00 |

Montant « Total général » en euros et en toutes lettres

Deux cent trente-cinq mille.



En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le vendredi 27 décembre 2019

Le bourgmestre,

Le secrétaire,